

Resp of XVIII
12/20

ORAI SON FVNEBRE
DE MESSIRE
I E A N - L O V I S
D E B E R T I E R
E V E S Q V E D E R I E V X .

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE
Rieux le vingt-sixième de Juin 1662.

En presence de Messieurs les Euesques de Lo-
deue, de S. Papoul, & de Monseigneur le nouuel
Euesque de Rieux qui auoit esté sacré la veille,
& qui officioit pontificalement ce iour-là pour
le repos de l'ame de son Predecesseur, & Oncle,
tout le Clergé du Diocese y assistant.

PAR MESSIRE GILBERT DE
Choysoul du Plesly. Praslain, Euesque de Comenge.



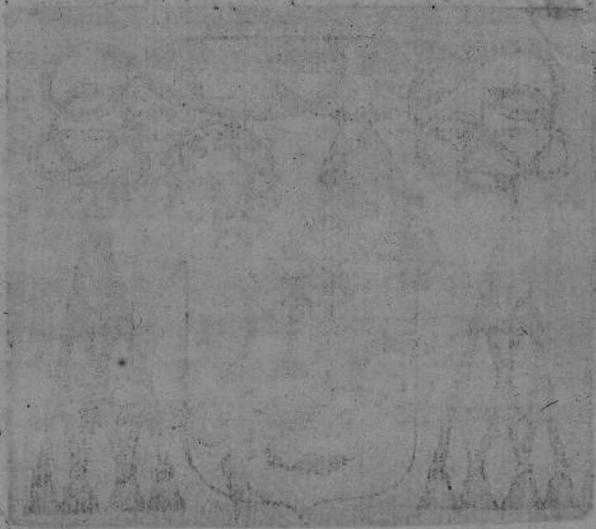
BRADERIE
TOULOUSE
UNIVERSITAIRES

A PARIS.
Chez FREDERIC LEONARD, rue S. Iacques,
à l'Ecu de Venise.

M. D. LXII.

DR. J. B. BERTIER
DE PARIS

TO THE HONORABLE SENATE OF THE
UNIVERSITY OF PARIS
IN CONNECTION WITH THE
PROPOSAL FOR THE
ESTABLISHMENT OF A
MUSEUM OF NATURAL HISTORY
IN THE CITY OF PARIS
AND THE
ACQUISITION OF THE
COLLECTION OF THE
MUSEUM OF NATURAL HISTORY
OF THE CITY OF PARIS
BY THE
UNIVERSITY OF PARIS



PARIS
LE 20 JANVIER 1850
ALLIANCE
DE PARIS



ORAI SON FVNEBRE
DE MESSIRE
IEAN-LOVIS
DE BERTIER.

EVESQVE DE RIEVX.

*Vtilem Rectorem suscitabit Deus, in tempus su-
per terram. Ecclef. 10.*

Dieu suscitera pour vn temps vn homme vtile
pour gouverner les hommes dessus la terre. Ces
paroles sont tirées du 10. Chapitre de l'Eccle-
siastique.

MESSEIGNEVRS,

SI nous ne considerions que l'interest
de ces peuples affligez, qui pleurent la
perte de leur Pasteur & de leur Pere,
que la gloire de ce Clergé qui gemit de la mort

d'un Prelat qui le gouvernoit avec tant de pieté, de iustice & d'autorité depuis quarante-cinq ans, que les sentimens de nos cœurs pressez par la douleur que nous donne la separation d'un amy si precieux, & d'un si vertueux Confrere, il seroit impossible de retenir nos pensées dans les bornes de la raison, & d'empescher nos paroles de s'échapper, & se porter à quelque excés, contre le respect que nous devons à l'ordre de la Prouidence éternelle, qui donne & qui conserue indifferemment la vie aux bons & aux méchans, selon cette parole de l'Euangile, *Solem suum oriri facit super bonos & malos*, & en arreste également le cours aux vns & aux autres; en sorte que la vertu se trouue souuent enseuelie avec le vice, & que la vie la plus criminelle n'est pas plus sacrifiée à la mort que la plus sainte, laquelle enfin en deuient impitoyablement la victime. Mais si nous reglons, Messieurs, les mouuemens de nos ames par la Religion, non seulement nous nous soumettrons aisément aux desseins & à la sagesse infinie; mais nous serons encore persuadez que nous ne pouuons nous plaindre de la mort de celuy dont nous venons d'estre priuez; parce que comme

Math. 5.

*Victima mi-
serantis orci.
Horat.*

Dieu est le Maître infiniment plus Souuerain de ses plus parfaites creatures, que ne l'est vn Artisan d'vn vase d'argile qu'il a formé, il les peut aussi plus iustement détruire quand il luy plaist, sans qu'il nous soit permis de penetrer dans la profondeur de ses Conseils.

Difons de plus que quand il plaît à Dieu de susciter des hommes extraordinaires pour le bien public, c'est vne marque de sa bonté, *utilem Rectorem suscitabit Deus*, mais quand il met des bornes à leurs vies, *ad tempus*, c'est vn effet de sa Iustice, & qu'il est raisonnable qu'après qu'on a trauaillé long-temps on entre dans le repos, qu'après qu'on a vécu pour les autres on viue pour soy-mesme, ou pour mieux dire, on viue éternellement pour Dieu, & qu'après qu'on a esté fidelle à sa vocation, & qu'on a consommé le cours que le Seigneur auoit prescrit, *on recoiue*, selon la parole de l'Apollre, *la couronne de la Iustice éternelle*. Ainsi, Messieurs, les larmes que nous auons répanduës sur le tombeau de Messire Iean-Louys de Bertier, Euesque de cette Eglise, comme les plus fidelles témoins de nostre estime & de nostre amitié, & que nous auons deuës au premier mouuement d'vne si gran-

Bonum certamen certavi, cursum consummaui, fidem seruaui, in reliquo reposita est mihi corona iustitia, quam reddet mihi iustus iudex.

2. Tim. 4.

de perte, luy seroient iniurieufes si nous les laiffions couler plus long-temps.

L'experience que nous auons faite de l'vtilité de fa vie a causé nostre douleur dans le moment de fa mort, mais, après y auoir fait reflexion, elle nous doit donner maintenant de la ioye; il ne faut plus que nous nous souuenions qu'agreablement de fa vertu, & ie donne auourd'huy, **MONSEIGNEUR**, le Ministère de ma parole, selon l'ordre que i'en ay receu de vous, à la memoire de ce grand Prelat, dans la chaire duquel nous vous voyons heureusement étably, non pas pour augmenter la douleur qui paroît dans ce S. & funebre spectacle, mais pour seicher vos larmes & celles de toute l'assemblée, & pour vous réjouir en vous faisant le portrait de celuy que vous n'avez pas moins enfermé dans vostre cœur que dedans ce tombeau.

Plerumque in eius, quem amissum dolemus, commemoratione requiescimus, eo quod dum in eum mentem dirigimus intentionem que desigimus, videtur nobis in sermone reuiscere. S.

Ce Portrait, Messieurs, ne fera pas vne Image morte & insensible, puis que vous representant ses vertus il fera reuiure ce grand homme dans vos esprits, comme disoit S. Ambroise d'vn Empereur: mais cette vie est d'autant plus excellente, qu'elle est hors de l'embarras de la matiere, & purifiée de tout ce que la mortalité pouuoit auoir attiré de la masse corrompuë sur sa personne.

Lacandum enim magis est quod ralem fratrem habuerimus, quam dolendum quod fratrem amisimus.
S. Amb. in orat. Funeb. de ex-celsu fratris sui Saryri.

Il est vray, Messieurs, que dans ce dessein ie me trouue d'abord embarrassé, parce que si ie fais ce portrait selon la grandeur naturelle de mon sujet, il est impossible que i'enferme dans vn discours de trois quarts-d'heure la suite des vertus d'vne vie qui a duré presque vn siecle tout entier; & si ie le fais en petit, ie ne puis m'empescher de faire iniustice à sa memoire, n'y ayant quasi aucune de ses actions qui ne merite vne consideration & vne application particuliere.

S. Amb. orat.
Fun. in obitu
Valentiniani.

Esprit adorable qui l'avez éclairé dans les tenebres, & qui l'avez conduit dans les differentes routes de cette longue vie, éclairez mes pensées, conduisez ma parole, & faites que ie vous glorifie en la personne de vostre seruiteur, que ie ne lasse point la patience de mes Auditeurs, que ie ne sois point iniuste à mon sujet, & que i'edifie tout le monde.

Saint Gregoire de Nazianze rendant à la memoire d'vn S. Prelat son intime amy le mesme deuoir que ie rends au grand Euesque de Rieux, qui m'honoroit de sa bien-veillance dessus la terre, & de qui j'espere vne puissante protection aupres de Dieu dedans le Ciel, commence son Eloge par celuy de sa maison & croit que cette louange n'est pas indigne

vertu auoit éclairé l'Eglise, & leur auoit fait
 regarder leur vie comme vne victime deuë à
 la deffense de l'Euangile. Je n'ay garde aussi,
 Messieurs, de m'arrester à vous parler de ce
 qui se trouue de brillant aux yeux du monde
 dans l'illustre Maison des Bertiers, qui depuis
 tant de temps a fait l'honneur de cet Auguste
 Parlement dans le ressort duquel nous viuons,
 & ie laisse à ses Registres la gloire de cette
 sorte de loüanges. Mais ie ne puis m'empescher
 de vous dire que le merite de ceux dont ce
 Prelat est issu auroit eu peine à estre égalé,
 si Dieu n'auoit beny leur famille d'vne
 heureuse & sainte fecondité, & s'ils n'auoient
 eu des enfans en qui on a veu multiplier les
 vertus paternelles aussi bien que les honneurs
 & les charges dont la iustice & la liberalité de
 nos Roys les ont recompensez. Et c'est vn bien
 moindre auantage au grand Euesque de Rieux
 d'estre né dans la Pourpre de la Magistrature,
 que d'estre du sang d'vn homme, lequel ayant
 acquis assez de doctrine dans vn siecle tout
 barbare pour faire l'étonnement des plus
 grands hommes du nostre, qui est vn siecle
 tout brillant des sciences, ne s'est seruy de
 ses lumieres que pour nous éclairer dans les
 choses saintes, & pour

καὶ τοῦ αἵματος
 τῆς θύρας. τὸ δὲ
 ὄνομα ἀμαρτίας
 ποῦ τὸ ἕνα
 τῶν ἁγίων.
 Paulò infe-
 rius.

καὶ ἀμαρτίας ἡ
 γὰρ ὁ υἱὸς εἶχε
 καὶ ἡ ἀρετὴ αὐ-
 τῶν τῶν ἁγίων
 οὐκ ἔστιν ἡ
 σέκουσι ἡ πίστις
 τῶν ἁγίων ἡ
 μυσταίου ἡ
 αὐτῶν ἡ ἀρετῶν.
 εν.

S. Greg.
 Nazianz. in
 orat. Funeb.
 in laude
 S. Basil.
 Philip.
 Berterii
 Diatribæ.

découvrir des veritez importantes à la Religion & à l'Eglise dans les excellents Ouurages qu'il nous a laissez ; qui n'a pas véritablement répandu son sang pour l'Euangile, mais qui a esté vn des plus fermes appuys de la Religion, combattuë par l'impieté de l'heresie naissante ; qui n'a pas esté dans la Cour de nos Roys pour y porter lâchement la flatterie, mais pour y ioinde à la fidelité qu'il leur deuoit vne iuste liberté, & faire iour à la verité qui a tant de peine d'approcher de leur Throsne ; & qui enfin ne fut pas honoré de la Charge de President au Mortier pour la recompense de ses bassesses, mais parce que le plus grand des Roys qui fut dessus la terre & le plus digne objet de l'imitatiõ de son petit fils, lequel a trouué le secret de deuenir plus grand que luy en se le proposant pour modele, l'auoit iugé digne de cette Charge, qui le mettoit en estat de faire les fonctions de Roy & de Dieu tout ensemble, qui sont les Eloges que Plutarque donne à l'exercice de la iustice qu'il appelle Βασιλικὴν Δεισιφύλιαν.

Nous pourrions encore, Messieurs, fouiller heureusement dans les cendres des Ayeuls maternels de nostre Illustre Euesque & trouuer dans la maison de Paule dequoy conten-

ter les ames les plus ambitieuses ; mais ie ne cherche que ce qui peut seruir à la loüange d'vn Ministre de Iesus-Christ , & i'ay de quoy vous satisfaire abondamment , Messieurs , en vous disant que le Prelat , dont ie parle , eut pour mere Catherine de Paule , qui laissa sa memoire plus illustre par sa pieté que par toutes les Charges & les titres de gloire , dont sa maison fut honorée : qui s'éleua par la grandeur de son ame au dessus de toutes les foiblesses de son sexe , & qui eust esté digne par la vertu d'estre adoptée dans cette Famille illustre , si la nature ne l'eût fait sœur de cet incomparable President de Paule , la gloire & l'ornement de son siecle aussi bien que du Parlement , & de ce valeureux Prince , dont le merite doit d'autant plus entrer dans le Panegyrique d'vn Euesque qu'il le fit digne d'estre Grand-Maistre d'vn Ordre dont le sang est tout consacré à la deffense de l'Euan-gile , & qu'il ne fut pas seulement Martyr par la disposition continuelle , dans laquelle sa profession le maintenoit , d'exposer sa vie pour la Religion de Iesus-Christ ; mais le Chef de tout vn Ordre de Martyrs. Ainsi , Messieurs , comme S. Gregoire de Nazianze trouuoit la noblesse du sang de S. Basile dans la

generosité de ses Ayeuls, qui auoient toujours esté prests de s'exposer pour la Foy, ie rencontre la mesme grace en nostre S. Prelat, de sorte que nous pouuons dire que la noblesse de sa Maison est plûtoft vn present du Ciel qu'vn bien de la fortune, & que c'est vn plus grand effet de la grace qu'vn auantage de la nature.

Mais si toutes les vertus de cette Famille semblent auoir esté en quelque maniere diuisées entre ceux qui en ont esté les heritiers, si l'Eglise en ayant choisi deux, & le Parlement en ayant eu deux autres, on peut croire que le zele pour la Religion & l'amour de la iustice ont partagé leurs cœurs, & que feu Monsieur le Premier President n'ayant pas moins ajoûté d'éclat au merite de Monsieur son pere qu'à la Grandeur de sa Magistrature, dont Monsieur de Bertier son frere eût esté aussi tres-dignes'il eût eu assez de vie, ou si cette Charge singuliere eût pû estre communiquée à tous les deux comme ils en possedoient les vertus; les deux autres n'ont pas moins répondu à la pieté de ceux aux dignitez de qui ils ont succedé, comme ils l'ont fait paroistre dans tous les employs qu'ils ont eu pour le seruice de l'Eglise. Le grand Euesque dont nous parlons,

par vne sainte ambition ne se contenta pas de son partage, il reünit en sa personne toutes les vertus domestiques, entrant dans la fonction de Conseiller en mesme temps que dans celle d'Euesque, il ioignit le zele de la iustice à celuy de la Religion, méla les traux du Sacerdoce aux soins de conseruer à l'Eglise & aux peuples l'équité de ses iugemens, ce qui leur appartenoit; & pour estre vtile à tout le monde en toute maniere, il fit ses delices de procurer la felicité temporelle dans le Parlement à ceux mesme à qui il en venoit de procurer vne éternelle dans les saintes fonctions de son Ministère sacré.

Comme il sentoit dans son sang vne generosité vrayement Chrestienne, & qu'il auoit l'esprit esclairé de tant de lumieres qui brilloient dans toute sa Famille, il se seruit dès sa premiere ieunesse de tous ses auantages pour l'usage auquel Dieu l'auoit destiné. Il fut honoré dans cet âge des principales dignitez du second Ordre des Ecclesiastiques. Mais Dieu ne permit pas que son merite fût renfermé dans les fonctions particulieres d'vn Chapitre, quoy qu'il n'y ait rien de plus auguste, ny de plus saint, si on regarde l'objet des fonctions qu'on y exerce; cette grande ame que Dieu

auoit formée pour estre vtile à toute son Eglise, ne pût se contenir dans de si étroites bornes, & toute la Prouince luy ayant plusieurs fois commis ses interets pour estre souûtenus dans les Assemblées du Clergé, il y donna de si grandes preuues de son courage & de son intelligence dans les affaires de l'Eglise, qu'il n'en fallut pas dauantage pour faire croire à tout le monde que la prouidence l'auoit destiné aux plus grands emplois. *Vtilem Rectorem suscitabit Deus super terram.*

Cependant, Messieurs, Dieu qui l'auoit appelé à l'Episcopat ne permit pas qu'il entrât dans cette sainte condition auant que d'en auoir les qualitez; ny qu'il fût du nombre de ceux qui se persuadent, dit vn Pere de l'Eglise, qu'ils ont acquis en vn iour toute la sainteté, la sagesse & la suffisance necessaire pour la grandeur de cet Estat, quoy que souuent ils n'ayent pas la moindre connoissance des choses qu'ils doiuent sçauoir, ny la moindre teinture de la vertu qui leur est necessaire; & qui enfin ne portent rien à ce sublime & dernier degré de l'Ordre Ecclesiastique que la seule volonté d'estre Euesques.

Il passa presque par toutes les Charges de l'Eglise de Tolose, & en estant enfin fait grand

ἐλάττωσθαι ἀν-
 δάμην τὰς ἀ-
 γίας, ὡς σοφὸς
 ἔστι καὶ κληρούμενος,
 ὅς ἐστι σοφὸς
 δόξας, ἢ δι-
 τοῦ βαθμοῦ προ-
 εισιγόντας π
 πλὴν τοῦ ἐοῦλε-
 ὶς.
 S. Greg. Na-
 zianz. orat.
 20.

Archidiacre & Iuge Metropolitain, il apprît dans les fonctions de la premiere de ces dignitez à corriger les abus des Parroisses, il se forma l'habitude d'estre Pere des pauvres; & dans la seconde estant estably pour la reformation des excez qui se commettent dans les iugemens Ecclesiastiques des premiers Tribunaux, il en connut les defauts, & cette connoissance luy seruit pour en euiter les abus en faisant la fonction de Metropolitain, & en rendant la iustice d'un Archeuesque il apprît à estre vn excellent Euesque, & entra si parfaitement dans l'esprit qui nous doit animer, qu'il se mit enfin en estat de pouoir faire dire de luy avec certitude, *utilem Rectorem suscitabit Deus super terram.*

Ce fut dans ces employs, Messieurs, qu'il s'outint avec tant de succès les plus importans droits de l'Episcopat, & qu'avec vn courage intrepide il deffendit la Prouince de Tolose d'un nouveau ioug qu'on luy vouloit imposer. Ce fut encore en ce temps là qu'il maintint le Chapitre de Tolose dans la faculté de choisir vn Preuost contre la cupidité de quelques Courtisans qui voulans surprendre la pieté du Roy taschoient de luy persuader qu'il pouoit legitimement donner par son autorité secu-

liere vn chef à cet illustre corps Ecclesiastique, & contre la sainteté de ses intentions l'engager à détruire la liberté de l'Eglise dont il estoit le Protecteur.

Il faut vne vertu extraordinaire, Messieurs, pour s'opposer au Torrent impetueux du monde, mais il en faut vne miraculeuse pour ne succomber pas aux tentations de la fortune, & pour sacrifier à son deuoir toutes les esperances que la Cour & l'ambition forment dans vn esprit naturellement ardent, comme estoit celuy du grand Euesque dont nous parlons. Cependant comme s'il eust esté au dessus de tous les Empires du monde, il voyoit tout au dessous de luy, quand il s'agissoit de l'interest de l'Eglise, parce qu'il trauailloit pour Dieu & avec Dieu. Mais ce grand Roy, Messieurs, qui estoit si iuste distributeur des recompenses deuës à la vertu, ne recompensa pas moins celle de ce genereux Ecclesiastique, quoy qu'il semblât s'opposer à ce qu'on vouloit faire croire à sa Majesté qui luy appartenoit; parce que ce Prince également equitable & Religieux estant asseuré de sa fidelité par celle de sa Famille s'en asseuroit encore plus par la fermeté qu'il reconnoissoit en luy au seruice de l'Eglise à qui il sçauoit qu'il deuoit

deuoit dauantage qu'à sa Majesté mesme. Et ce Monarque incomparable qui se fût offensé si on luy eût accordé iniustement vne chose, qui ne luy appartenoit pas, & qui vouloit qu'on luy fit connoistre la verité avec vne respectueuse liberté, qu'il permettoit aux moindres mesmes de ses sujets, estimoit d'autant plus ce grand homme dont ie parle, qu'il remarquoit en luy plus de courage à s'opposer aux entreprises qu'on vouloit faire sur l'Eglise en abusant de l'authorité Royale, & il accorda tres-volontiers aux prieres de Messire Iean de Bertier Euesque de Rieux la Coadiutorerie de son Euesché pour celuy qu'il auoit vû dans vne fermeté inesbranlable à soustenir les interests de l'Eglise; parce qu'il crût qu'il en feroit le tres-digne époux: ce grand Prince voulant tout ensemble soulager la vieillesse de cet ancien Prelat fatigué par les longs seruices qu'il auoit rendu & qu'il continuoit de rendre à l'Estat & à l'Eglise, & pouruoir aux besoins de ce Diocese priué depuis long-temps de son Euesque, par les grands emplois qu'il ne pouuoit abandonner; & quelques années apres ce bien-fait de cet inuincible Monarque, que le plus execrable des parricides enleua, ce Coadiuteur fut sacré sous le titre d'Euesque

d'Heliopolis.

Ie sçay bien, Messieurs, que c'est vne espece de superstition condamnable que d'augurer quelque chose sur les noms, & que la Religion ne condamne pas moins l'onomantie qu'elle fait les autres diuinations sacrileges dont les saintes lettres nous donnent tant d'horreur; mais ie sçay bien aussi que le Saint Esprit nous fait souuent connoistre ses desseins par les noms qu'il impose aux choses & aux personnes. Toute l'écriture sainte est pleine de cette verité. Dieu donna mysterieusement au premier homme le nom d'Adam, & voulut que le mesme Adam imposât en suite les noms à tous les autres animaux pour en faire connoistre la nature à sa posterité. Ce grand nom

Καὶ ὁ μὲν Ἐν-
 στήναις φησὶ
 νυμός τις ὢν τῆ
 προσωποποιήσιν
 τῶν τε τῶν τῶν
 τῶν ἐπισημοῦς
 σοιούτων ὕμῳ
 τῆς πᾶν ἐκκλη-
 σίων ἱερῶν πα-
 φεκάλει τε καὶ ἰ-
 πρίσθιν.
 Euf. b. lib. 5.
 hist. cap. 24.
 Ἄρτι τὸ φερω-
 νύμα τῆς ἰουδα-
 βίας μεγαθύ-
 σος [Euseb. lib.]
 S. Greg.
 Nazianz.
 orat. 20.

d'Abraham, d'Israël & de tant d'autres saints personnages sont tous pleins de mysteres, & dás cet esprit les Saints Peres tirent souuent des grands auantages des noms pour la loüange des hommes illustres; on trouua, comme dit Eusebe, dans le nom de S. Irenée la loüange que meritoit cet homme de paix par les soins qu'il prist pour pacifier cette importante dispute qui arriua sur le sujet de la Pasque, & qui troubla toutes les Eglises de l'Asie mineure au temps du Pape S. Victor; tant de grands

Eusebes ont esté louëz à cause de la pieté qui estoit exprimée par leurs noms , les Chrystomes , les Hierosmes , les Basiles & tant d'autres lumieres de l'Eglise ont donné sujet aux Orateurs Chrestiens de trouuer leurs loüanges dans leurs noms ; & il y a raison de croire que la Prouidence de Dieu permit, ou plustost ordonna que le titre d'Heliopolis, qui signifie la ville du Soleil, fut donné à nostre illustre Coadiuteur, parce que comme le Soleil est le principal agent dont Dieu se fert pour viuifier toutes choses, & qu'il est comme le Vicair de la toute puissance dans la production des êtres inferieurs , de mesme ce tres-digne Coadiuteur fut celuy dont l'Euesque de Rieux se seruit pour viuifier son Diocese languissant par son absence, & pour dissiper les tenebres dans lesquelles il estoit enchainé, pour me seruir des termes de l'Ecriture quand elle exprime celles d'Egypte. L'heresiel'auoit tellement opprimé qu'elle le tenoit dans la plus dure seruitude, & dans la plus insupportable captiuité du monde, mais Dieu donna ce nouuel Euesque à ce Diocese comme l'Astre dont il portoit le nom, afin que par la lumiere de son esprit, par la chaleur de son zele, & par l'efficace de sa vertu il rendit la clarté, la liberté & la

Vnâ enim captâ tenebrarum omnes erant ligati Sap: 17. Vers 17.

*Confugit in
finem suum
concussa Res
publica.*

*Plin. in Pa-
negy. Traia-
ni.*

*Corrupta est
disciplina ca-
strorum ut tu
corrector emē-
datorque con-
tingeres.*

*Idem ibid.
superids.*

vie à ceux qui les auoient perduës. Ce Dioceſe deſolé ſe refugia dans ſon ſein, comme vn ancien dit que fit la Re publique Romaine dans celuy d'vn Empereur, & la diſcipline ſembloit n'y auoir eſté détruite qu'afin qu'il eût la gloire de la reſtablir.

Ce fut par ſes trauaux infati gables qu'il fit dans les temps les plus difficiles; ce que les plus grandes puiffances ont eu peine d'acheuer ail- leurs avec tous les ſecours de la guerre & de l'authorité Royale. Il reſtablit les Curez chaſ- ſez de leurs Parroiſſes, il remit l'exercice de la Religion dans ſes Eglifeſ, & ayant commen- cé pendant la vie de ſon Predeceſſeur vne irre- conciliable & Religieuſe perſecution contre l'heréſie, il la continua plus vigoureuſement apres ſa mort; & ſe voyant en poſſeſſion des reuenus de l'Egliſe, il creut n'en pouuoir faire vn plus legitime vſage que de les employer à ſecourir & la valeur & la pieté du Roy) qui fai- ſoit vne ſainte guerre aux ennemis de Ieſus- Chriſt) en leuant des troupes à ſes dépens qu'il fit conduire à Monſieur le Prince qui comman- doit les armées de ſa Maieſté dans ces con- trées.

Saint Auguſtin, qui dans tous ſes ſentimens auſſi bien que dans ſes actions donnoit des

continuelles marques de sa douceur, ne vouloit pas que la destruction de l'erreur passast iusques aux personnes, il disoit qu'il falloit estouffer l'heresie & conseruer ceux qui en estoient infectez, *diligite homines, interfecite errores*; mais apres auoir long-temps esprooué que la malice des heretiques rendoit sa douceur inutile, il se resolut enfin de témoigner qu'il estoit necessaire de se seruir des remedes plus forts pour reduire à l'eglise ceux qui s'en estoient separez, & declara qu'il falloit que les Princes de la terre employassent leur puissance pour obliger tous leurs sujets à rendre à Dieu ce qui luy estoit du, & il n'entendoit pas seulement parler de la force & de l'autorité des Loix, mais encore de celle des armes, de l'usage desquelles se plaignoient les Donatistes.

Le grand Prelat duque ie parle, Messieurs, plein de douceur & de force cherchoit tout ensemble la conseruation de ses ouïailles & la destruction de leurs erreurs, *Sic error corrigendus est cuius ut non in ea corrumpatur signaculum Saluatoris*. Mais enfin sçachant que l'autorité des armes estoit legitime entre les mains du Prince il ne fit point de difficulté d'employer le reuenu de l'Eglise à payer des troupes pour venger la querelle de Iesus-Christ. Et comme

Lib. 1 cont.
Petilian. cap
29. to. 7.

Quibus enim dictum est, & nunc Reges intelligite, erud mini qui indicatis terram, seruire Domino in timore, sentiunt suam potestatem ita Domino seruire debere, Vs ea potestate plebentur qui nolunt eius voluntati seruire. Quod autem de militibus facis inuidiam, si utique ista cura Regibus in scripturis sanctis pertinere demonstratur, per quam idacturi sunt Reges aduersus rebelles Circumcelliones & insanos errorum siue pariticipes siue principes, nisi per subditos milites.
S. Aug. lib. 2. cont. 2. epist. Gaudentii, cap. 26. Id. Epist. 50.

*Consecratis
manus vestras
hodie.
Exo. 20.*

*Appropinquā-
te iam pralio
stabit Sacer-
dos ante uicem
& sic loquetur
ad populum,
&c. non per-
timeſcat cor
veſtrum &c.
Deut. 1, c. 20.*

*Arma noſtra
potentia Deo
ad deſtructio-
nem munitio-
num conſilia
deſtruentes &
omnem alti-
tudinem ex-
tollentem ſe
aduerſus ſciē-
tiam Dei, &
in captiuitatē
redigentes
omnem inte-
ſtū in ob-*

Moyſe confacra les mains des Leuites par le ſang des Idolatres, cet autre Moyſe animé du meſme zele ne trépa pas les fiennes dans celuy des heretiques, parce que quelque legitime que ſoit la guerre, nos mains ſanctifiées par le ſang du Fils de dieu ne doiuent eſtre iamais profanées par la teinture d'vn autre ſang; mais il benit les armes de ceux qui auoient aſſez de courage & de vertu pour expoſer leur vie en deffendant la religion. Dieu autrefois ne uouloit pas que ſon peuple combattît ſans auoir vn Pontife à ſa teſte pour l'aſſeurer de la victoire au nom du Seigneur des armées, quelque nombreuſe que fuſt celle des ennemis, parce que c'eſtoit pour ſa cauſe qu'il combattoit; & les troupes benites par noſtre grand Eueſque eſtoient inuincibles par la force que la benediction Episcopale auoit donnée à leurs armes, mais plus encore par les armes toutes-puiſſantes de la foy dont il eſtoit luy-meſme reueſtu, & avec leſquelles il animoit les combattans, abbattoit les fortereſſes de l'erreur, deſtruiſoit les proiets & humilioit l'orgueil de ceux qui s'éleuoient contre les veritez ſous le ioug deſquelles nous deuous abbaiffer nos eſprits pour obeyr à Ieſus-Chriſt.

Mais comme il auoit eſté confacré ſous le titre glorieux d'Eueſque de la ville du Soleil,

& que cet Astre ne s'arreste iamais & roule incessamment sur nos testes pour l'vtilité de tout le monde, il ne creut pas que ce fût assez d'auoir secondé les armes de la Religion par son bien, par ses troupes, par ses prieres, & d'auoir contribué à la gloire de son Roy en faisant triompher le Roy des Roys, il voulut encore en personne aller à la Cour pour y obtenir la permission de démolir les rampars & les murailles des villes heretiques; & ce zelateur de la gloire de son Maistre n'eut point de repos iusques à ce que par la force de sa voix, qu'il faisoit raisonner continuellement aux oreilles de sa Maiesté, il abbatit les murailles de ces profanes Iericos.

*sequium
Christi.
2. Cor. 10.*

C'est en ces occasions, Messeigneurs, qu'il faut assieger les portes des grands du monde, & estre à la Cour des Roys; parce que nostre presence y est plus vtile à la gloire de Dieu que dans nos Diocesés. C'est en ces occasions que nous pouons dire avec Saint Paul que *legatione pro Christo fungimur*, & que non seulement il nous est permis, mais qu'il nous est mesme commandé d'estre absents de nos Eglises. Dans le cinquiesme siecle vne troupe de Moines consacrez à l'ombre d'vn Monastere dans lequel ils s'estoient enseuelis tous viuans, rô-

Concil. E-
phes. par. 2.
act. & act. 6.

pirent sans scrupule leur closture, & leur
 Abbé nommé Delmatius, que toutes les sol-
 licitations des Empereurs n'auoient pû resou-
 dre à sortir de son Cloître depuis quarante-
 huit ans, vint avec vne armée de reclus dans
 la Cour de Theodose le ieune pour la cause de
 Iesus-Christ, contre l'impieté de Nestorius.
 Les Athanases, les Hilaires, les Basiles & tant
 d'autres grandes lumieres de l'Eglise ne con-
 sideroient plus leurs engagements à des Dio-
 ceses particuliers quand la Religion estoit at-
 taquée, il regardoit que tous les Euesques ne
 sont pas seulement Euesques d'une ville, com-
 me dit S. Chrysostome, mais qu'ils le sont de
 toute la terre, & qu'ils sont solidairement
 époux de l'Eglise vniuerselle pour trauailler
 puissamment à sa deffense en tous les lieux où
 ses affaires les attirent. Mais si nous sommes
 obligez d'aller où nous appellent les besoins
 generaux de l'Eglise auxquels souuent d'autres
 que nous peuuent vilement trauailler, à plus
 forte raison deuous nous le faire quand les
 necessitez de nos Eglises particulieres, qui
 sont comme la portion de nostre heritage, le
 requierent de nostre charité, & ce fut cet es-
 prit, Messieurs, qui conduisoit nostre Prelat
 à la Cour.

Τὸν γὰρ ὁμιλοῦν
 ὅτι οὐκ ἔστιν ἀλλοίωτος
 ἡ ἐκκλησία, ἀλλὰ ἡμεῖς
 οἱ ἕναί ἐσμεν, ὡς ἅμα
 ἡμεῖς, ὡς ἅμα ἡμεῖς
 ἰησοῦ χριστοῦ.
 S. Chrysost.
 lib. 6. sacerdot.
 cap. 4.

Quelque

Quelque amour qu'il eut pour son Diocèse, qu'il ne laissoit pas au milieu de tous les troubles de sanctifier dans ses visites, de regler dans ses Synodes, de policer par ses Ordonnances, de consoler par ses lettres Pastorales, de soutenir par ses exhortations paternelles; il le regardoit neantmoins comme vn lieu d'exil, quoy qu'il fust au milieu de sa patrie, parce que l'impieté, le libertinage & l'heresie en auoient banni le Fils de Dieu; & il creut que ce n'estoit pas bien la residence d'vn Euesque, iusques à ce que par ses soins il y eust entierement restably le throsne de Iesus-Christ le souuerain Euesque de nos ames. Voilà, Messieurs, ce qui s'appelle regir vtilement le peuple de Dieu dessus la terre, *utilem Rectorem suscitabit Deus super terram.*

Cette grandeame qui n'estoit iamais contente dans le seruice qu'elle rendoit à Dieu & à son Eglise, voulut qu'il n'y eust aucune espece d'vtilité dont elle n'eut le merite, elle scauoit que la charité d'vn Euesque doit estre vniuerselle, c'est pourquoy la sienne paroissoit en toutes choses, & par ce mesme principe par lequel cet admirable Prelat combattoit puissamment l'heresie pour sauuer les ames rachetées par le sang adorable du Fils de Dieu, il

combattoit encore pour les immunitéz de cette épouse de Iesus-Christ dans les Assemblées du Clergé, où son mérite & sa suffisance dans les affaires Ecclesiastiques l'ont fait deputer huit fois; Pour les peuples dans les Estats & dans les assietes de son Diocese, dans lesquelles il empeschoit la perte éternelle de ceux qui ont accoustumé d'abuser de leurs lumieres & de leur autorité pour deuorer les peuples en ostant l'occasion de mal faire par son intelligence & son autorité, & preuenoit encore la ruine temporelle des orphelins & des vefues, dont il estoit le veritable Pere.

• Cantic. 5.

Cette mesme charité luy a tousiours tenu les mains ouuertes & la myrrhe precieuse de ses liberalitez en couloit incessamment, comme de celles de l'épouse, pour empescher la corruption compagne de la misere. La guerre & la peste sont les fleaux dont Dieu châtie nos crimes, & Tertullien les appelle *consumam insolentis generis humani*; mais Monseigneur de Rieux tousiours opposé comme Moysé à la colere diuine, tousiours mediateur entre Dieu & le peuple, en adoucissoit les rigueurs par l'efficace de ses prieres & par l'abondance de ses aumosnes.

Parroissez en ce saint lieu troupes cheries

du Ciel, & dont les intereffs font ceux-mefmes de Iefus-Christ, venez bien-heureux misera-
bles qui auez esté tousiours à l'abry de la
pauvreté tant que vofre charitable Pafteur eft
demeuré fur la terre. Religieux, qui vous
eftes consacrez à vne faine pauvreté pour
imiter celle du Fils de Dieu, quittez pour vn
moment vos Monafteres; sortez de vos fe-
pulchres, ô deffunts, qui auez enfeuely avec
vous la liberalité de ce bon Pafteur; venez icy,
rendez témoignage à fa charité, & auoüez de-
uant cette illufre afsemblée qu'il n'a iamais eu
de bien que pour en faire à ceux qui en auoient
befoin, qu'il n'a iamais fceu refufer à perfon-
ne, & qu'il a fceu tousiours preuenir les de-
mandes des miserales, leur épargner la con-
fufion de leur mendicité, fe cachant prefque
à luy-mefme le bien dont il foulageoit leur in-
digence. Que vos bouches feroient bien plus
eloquentes que la mienne pour prêcher les
vertus de ce Prelat incomparable; mais qu'im-
porte, ô mon Dieu, pour le bien de celuy dont
vous venez de recompenser les merites, que
fes actions nous foient connuës. Il a caché
aux yeux du monde fes aumosnes dans le
sein des pauvres, mais le prix de fes mefmes
aumosnes n'a pas esté moins efficace pour fon

*Pater meus
qui videt in
abscondito
reddet tibi.
Math. 5.
vet. 6.*

salut auprès de vous, & vous n'êtes pas moins obligé, Seigneur, par la fidelité de vostre parole, de luy rendre ce qu'il vous a donné. Il n'a cherché, mon Dieu, qu'à vous plaire, ie ne le dis pas seulement par vne figure d'Orateur, mais avec la simplicité de la verité Chrestienne, & i'apperçois icy dans cette foule vn vertueux Ecclesiastique, vn Pasteur vigilant, vn Cathéchiste tout plein de zele, vn sçauant Predicateur qui m'en a donné des témoignages asseurez, & qui par vne sainte infidelité m'a decouvert le secret des charitez dont son Prelat luy donnoit la dispensation, lors que me resioüissant avec luy de la conuersion qu'il plaisoit à Dieu d'operer par les soins de sa charité pastorale & par sa doctrine Euangelique, il me dît naïfvement que l'estude qu'il faisoit dans la controuerse & les veritez qu'il debitoit aux ames esgarées, luy seruoient beaucoup moins que les liberalitez de son Euesque dont il étoit le secret Dispensateur. N'ay-je donc pas eu raison, Messieurs, quand ie vous ay dit dans le commencement de ce discours que ce seroit vne iniustice de pleurer plus long temps la mort du grand Euesque de Rieux, & que ce seroit luy enuier son repos & sa gloire; ouy ie le dis, & le dis hardiment, il y auroit quelque im-

pieté de douter du bonheur d'un Euesque aussi charitable qu'il l'a esté. Dieu a promis que la mesure de la misericorde qu'il nous fera se prendra de celle que nous aurons faite à nos freres. Et apres ce que ie viens de vous dire, ne vous seroit-ce pas vne espece de blasphemme contre la fidelité de Dieu de douter qu'il n'eut recompensé vne charité si abondante. Iesus-Christ qui a protesté qu'il prend sur luy ^{Act. 9.} les aumosnes que nous faisons, auroit-il abandonné un S. Euesque apres les charitez immenses qu'il a faites aux pauvres qui sont ses membres, & qui dans son iugement luy auront sans doute présenté les biens qu'ils ont receu de leur Pasteur, comme ses pauvres veuves presenterent à saint Pierre les robbes, dont la charité de Tabitha auoit couuert leur nudité.

Comme il est impossible à un homme qui a du bien, & plus particulièrement à un Ecclesiastique d'operer son salut sans l'aumosne, il est impossible aussi qu'il se perde en la faisant: ainsi Messieurs, laissons couler les larmes des yeux des pauvres, c'est un second Baptême qui efface les restes de ce qui peut estre à expier des infirmités humaines auxquelles le grand Euesque de Rieux a esté sujet comme les autres

hommes, *fleuerunt pauperes*, dit S. Ambroise dās l'Oraison Funebre qu'il fit pour son frere Satyre & *quod multò pretiosius est, lachrymis suis eius delicta lauerunt*. Mais sechons les nostres, changeons nos souûpirs en Cantiques de loüanges, & si nous rendons graces à Dieu pour le public de ce qu'il luy a pleu de susciter vn Prelat si utile, *utilem Rectorem suscitabit Deus*, remercions le en mesme temps pour ce mesme Prelat, de ce que son pelerinage est heureusement fini, & que son administration est enfin couronnée de la gloire qui luy est deuë, *ad tempus*. Imitons à l'égard de l'Euesque de Rieux

Fuisse feruntur populi qui ortum hominum lugerent, obstusque celebrarent.

S. Amb. orat. 2. in obitu sui fratris.

ces peuples dont parle S. Ambroise qui pleuroient la naissance des hommes, & se réjouissoient de leur mort. Quand la contagion de la mortalité qu'il a herité d'Adam auroit laissé quelque reste, cette source de misericorde, qui fait decouler celle de Dieu dessus nos testes n'est pas encore tarie, bien que la mort semble l'auoir mis hors d'estat de meriter, & de faire quelque chose pour attirer sur luy les rosées du Ciel qui font les graces de Iesus-Christ. Les grandes fondations qu'il a faites pour de continuels sacrifices dont l'efficace perce les sepulchres, & que Iesus-Christ le Dieu des viuans & des morts a institué pour le bien des vns & des autres, au-

ront bien-toft effacé ce qui peut refter à expier.

Difons de plus , Messieurs , que les Saints qui font engagez dans fa cause par les liberalitez qu'il a faites en leur honneur, auront trop efficacement intercedé pour luy, la sainte Vierge dont il a voulu que les loüanges soient châtées à perpetuité est trop puissante aupres de son Fils, pour laisser plus long-temps son seruiteur separé de sa gloire.

Les voix des pauvres filles pour le mariage desquelles il a laissé vn fond qui ne perira point, & la fecondité du que secondera perpetuellement celle de ce grand Sacrement des Familles Chrestiennes : celle des pauvres garçons qui par les liberalitez de ce charitable Prelat trouveront toujours de quoy mettre leur vie à couvert & de la misere & de l'oïsueté seront infailiblement exaucées.

Ces pauvres estrangers Irlandois qui viennent en ces contrées pour se rendre capables par leurs estudes d'estre vtils aux Catholiques du leur pays opprimez par l'heresie, porteront asseurement au throsne de la misericorde infinie celuy par la misericorde duquel ils sortent de la misere: & certainement, Messieurs, nous pouons dire que par le soin qu'il a pris

de laisser dequoy secourir ces malheureux il est entré dans le merite du martyre; car nous deuons considerer ces pauures estrangers comme autant de Confesseurs & de Martyrs, puis qu'ils ne sortent de leur pays que par la necessité de la Religion, & que ce bannissement fait vne espece de martyre dans le langage des Peres, *Extorres*, c'est comme les appelle Saint Cyprien. De sorte que nostre charitable Prelat estant entré dans leurs besoins, il est entré aussi en part de leur merite: & comme S. Augustin nous assure que celuy qui prie pour vn Martyr luy fait iniure, parce qu'il ne faut point douter de son salut; nous deuons aussi entrer en quelque espece d'assurance de celuy de nostre grand Prelat, puis qu'il est mort dans cet Esprit. Dans le temps des persecutions les Martyrs donnoient les Indulgences, & les Euesques n'osoient refuser d'admettre les penitents à la participation des mysteres, quand les Martyrs leur declaroient qu'ils leur communiquoient leur merite, & qu'ils intercedoient pour eux. L'Eglise ne doutoit pas que la misericorde diuine ne s'accordât avec les sentimens de compassion que ceux qui auoient confessé la Foy de Iesus-Christ auoient pour leurs freres, quoy que coupables, quelle force

ce par cette mesme raison ne doiuent point auoir aupres de Dieu la voix & les prieres de ces pauures Confesseurs qui leuent continuellement les mains au Ciel pour vn saint Euesque leur bien-fa^{ct}eur & leur Pere.

Je ne puis m'empescher, Messieurs, d'ajouter ce qu'il a fait pour l'establissement de son Seminaire, & de vous dire avec ioye que comme se fut presque la derniere chose que ce saint Euesque me découurit de ses dispositions, en m'embrassant avec amour dans le lit de la mort, Dieu donna vne force particuliere à sa parole pour me dire cette nouvelle qui deuoit estre comme le sceau de son salut. Certes s'il a iamais esté veritablement vtile aux ames, ce qu'il a fait pour ce Seminaire couronne tout le reste, & il semble qu'il ait voulu, autant qu'il est possible à vn homme mortel, rendre à Iesus-Christ ce qu'il a fait luy-mesme pour son Eglise.

Le Fils de Dieu, Messieurs, par ses merites anticipez a sauué ceux qui ont precedé le tēps de sa naissance & de sa mort. Et par l'establissement de ce Seminaire, ce grand Euesque travaille au salut de ses peuples lors mesme qu'il n'est plus en estat de rien faire. Ce saint Prelat me pria de demander à Dieu encore quelques

moments pour se mettre en estat de paroistre plus purement deuant sa iustice. Mais nostre Seigneur ne vouloit plus autre chose de luy; la tendresse de sa conscience luy faisoit enuilager avec tremblement les iugemens de Dieu, qui sont redoutables pour nous, Messeigneurs, par le compte que nous luy deuons rendre des ames qui nous sont commises. Mais l'établissement de ce Seminaire le deuoit asseurer sur ce point, & quand il auroit échappé quelque chose à ses soins, ce bien qu'il a fait à son Eglise le repareroit abondamment.

Les Euesques doiuent principalement craindre à l'heure de la mort, parce que si leur negligence a desrobé quelques ames à Dieu, ils ne peuuent les luy restituer, ou bien parce que s'ils se sont engagez dans des ordinations precipitées, l'éternité du Caractere imprimé par l'imposition de leurs mains les met hors d'estat de reparer ces manquemens. Mais ce grand Euesque a trouué le secret, Messieurs, de tout reparer par l'établissement de son Seminaire dans lequel avec le soin de son tres-digne Successeur on doit former des Ecclesiastiques, qui par leur suffisance & par leur zele acquerront plus d'ames à Dieu, qu'il n'y peut auoir eu de danger pour quelques vnes par les

inadvertances inuolontaires de ce Prelat charitable & vigilant, & qui edifieront plus l'Eglise que ne l'ont pû scandaliser quelques particuliers qui auront peut-estre imposé à sa douceur & surpris sa Religion dans les ordinations que la necessité des temps & des besoins de l'Eglise l'ont obligé de faire. De sorte que nous pouuons dire que tout le tort que Dieu a pu receuoir contre l'intention & contre la connoissance de ce Prelat dans le cours de son Episcopat, est abondamment réparé par cet établissement.

Le scandale est assurement le plus grand de tous les pechez, parce qu'il n'engage pas seulement dans l'impieté celui qui le commet, mais tous ceux à qui il donne occasion de peché. Nous pouuons comparer vn homme scâdaleux à celui qui prouoqueroit l'auortement d'une mere de Famille dont toute l'esperance consisteroit dans la naissance d'un enfant, qui par sa fecondité deuroit estendre vne posterité nombreuse, comme celle d'Abraham estoit renfermée en la personne d'Isaac; celui qui par le scandale fait pecher les autres d'un seul coup tuë tous ceux qu'il engage dans le crime, & priue encore de vie toutes les ames qui pecheront par l'exemple de ceux qu'ils ont

fait pecher, & qui auroient de u estre edifiez par le bon exemple de leur vertu, si elle n'auoit pas esté estouffée dans son principe par vn auortement precipité. De sorte que le scandale a vne malice qui n'a point de limites. Mais nostre grand Prelat apres auoir tousiours vescu avec edification, trouue encore vn secret en mourant d'edifier l'Eglise iusques à la consommation des siecles. Il rend sa charité feconde d'vne fecondité infinie, & comme le Fils de Dieu a promis son assistance perpetuelle à l'Eglise, *ecce ego vobiscum sum, &c.* ce Ministre fidele Imitateur de son Maistre veut estre toujours vtile à son Diocese, & les ames Chrestiennes seront obligées à ses soins tant qu'il y en aura de rachetées par le sang de Iesus-Christ. Nous pouuons donc dire hardimét, Messieurs, que Dieu a suscitè vn Prelat vtile à ce Diocese, *utilem Rectorem, &c.* mais nous pouuons mesme retrancher les dernieres paroles de nostre texte, *ad tempus*, puis que cette vtilité n'aura point d'autres termes que celuy de tous les siecles.

Je puis ajouter, Messieurs, pour couronner les obligations qu'a cette Eglise aux soins de son charitable Pere, le chois qu'il a fait de son tres-digne Successeur, & dire qu'encore qu'il

tienne à luy par la chair & le sang, le sang & la chair n'ont pourtant rien contribué à cette election, & que s'il a balancé quelque temps à la faire, ce n'a esté que par la crainte qu'il auoit que la nature n'y eût quelque part. Je le dis, Messieurs, parce qu'il est temps que ie le reuele, & que sur ce sujet il m'a fait le confident de ses plus secretes pensées, & des plus intimes mouuements de son cœur. Et ie puis vous assurez, Messieurs, qu'il n'a fait ce chois, que parce que *dignus erat* Plin. in Pā
negyr. Tra-
iani.
alter eligi, alter eligere.

Mais ie n'ose en dire dauantage, parce que celuy dont ie parle est present, & que sa vertu qui m'ouure la bouche pour parler en sa faueur, me la ferme en mesme temps pour ne pas faire souffrir de confusion à sa modestie.

Je m'abstiendray donc, Monseigneur, de vos loüanges, & ie prendray plustost la liberté d'vn Predicateur Euangelique & d'vn Euesque, qui ayant eu l'honneur de vous imposer les mains, semble auoir acquis quelque droit de vous auertir de vos obligations.

Je sçay que vous n'en ignorez aucune, que les lumieres que vous auez euës dans vne naissance si heureuse, celle que vous auez acquis par vne estude si assiduë & si laborieuse, celle que Dieu a communiquée dans l'Oraison, &

qu'il aura sans doute augmentée par l'onction sacrée de vostre ordination, ne me permettent pas de douter que vous ne connoissiez parfaitement tous vos devoirs. Mais il reste, Monseigneur, *ut fidelis inueniaris*, & que vous perseveriez iusques à la fin. Toute l'Eglise a les yeux ouuerts sur vous, vos peuples vous regardent comme leur Ange tutelaire, toute la Prouince attend des secours extraordinaires de vos soins, de vostre fermeté, de vostre vigueur & de vostre vigilance sacerdotale. Faites que ces grands Prelats qui vous imposèrent hier les mains s'en retournent comblez de ioye du bien qu'ils auront produit à l'Eglise en vous y engendrant. Faites, Monseigneur, que ie puisse en mon particulier me glorifier du mesme miracle que S. Gregoire de Nazianze dit, qu'il plût à Dieu d'operer en la personne de son Pere dans le temps du sacre de S. Basile.

Τὸ πνεῦμα τὸ
ἀγιόν κινεῖ τὸ
νοῦν Ἀβραάμη
πρωτοερχοῦ ἡ-
μετέρου τοῦ ἐμῶν
πατέρα περὶ ὃν
τι καὶ συμβαίνει
βαρύνειν γὰρ
τῶν πλῃθειῶν ἐ-
στῶν μόνον ἰκλι-
θεὶ ὡς, ἀλλὰ
καὶ νόσφ' ἴσχυει.

Après qu'on eut ietté les yeux sur ce saint pour le faire Euesque de Cesarée, ce bon homme, que son fils appelle son nouveau Abraham & son Patriarche, quoy qu'il fust accablé du poids de ses années, & encore plus affoibly par vne longue maladie, ne laissa pas d'entreprendre le voyage, appuyé sur la confiance qu'il auoit en la force du saint Esprit qu'il auoit dessein de

donner à Basile, en donnant son suffrage à son election par l'imposition de ses mains, & cet homme de Dieu, qui estoit venu à Cesarée dās sa litiere comme dans vn sepulchre, n'eut pas plūst fait cette sainte action, que la force de celuy qu'il consacra luy ayant esté communiquée, il s'en reuint à son eglise avec la vigueur d'vn ieune homme, & avec vne santé parfaite, comme si ses mains eussent repris vne nouvelle force par leur imposition & par l'onction qu'elles auoient faites. Et comme si la teste qu'il venoit d'oindre (par là, Messieurs nous deuons en passant reconnoistre l'antiquité de la ceremonie de cette onction) eût communiqué à cet homme mourant les esprits de la vie toute diuine qu'elle venoit de receuoir par son ministere. Je ne demande pas, ô mon Dieu, d'autres forces temporelles que celles qu'il a pleu à vostre Prouidence de me donner; mais ie vous demande qu'il vous plaise que l'onction que i'ay faite sur cette teste sacrée donne à mon ame vne santé parfaite, & me communique plus de vigueur & de force pour procurer vostre gloire, que ie n'en ay eu iusques à present. Je souhaitte, Monseigneur, que cette consecration ait fait en vous tant d'impression qu'elle puisse mesme par vn saint réjailisse-

καμῖος, καὶ
 πρὸς τοὺς ἰσχυ-
 τοὺς ἀναπαύει
 ἰσὺν, καὶ τὰ πολ-
 μῶν ἑὸν ἰδὲ βου-
 θέου· τῆν ἡφῶν,
 καὶ ἡ βαρῶν σου
 τῶν πύμασι
 καὶ τὴν σύνεργον
 φθίγγου, νι-
 κρὸς ἰν τῶν ἰσ-
 ταφῶν τῶν τῶ
 φορῶν νι εἰς ἰσ-
 νεοῖν ἐν δὲ τῶν ἀ-
 ναστῶν τῶν πο-
 ῶν ἐν τῶν χει-
 ρῶν καὶ τῶν χει-
 ρῶν, ἡ πορὸν δὲ
 εἰπῶν ὅτι καὶ
 τῶν καὶ τῶν ἑ-
 χειρῶν σου.

S. Greg. Na-
 zianz. orat.

20.

ment passer iusques à moy.

Mais pour cela, Monseigneur, il faut qu'il y ait en vous vne grande plentitude ; il semble que vous y ayez vne obligation plus particuliere que les autres Euesques, parce que celuy qui vous a choisi pour estre son Successeur, a moins pretendu que vous succedassiez à ses honneurs & à ses biens, qu'à ses vertus Episcopales.

Souuenez-vous donc, s'il vous plaist, Monseigneur, que si le 25. de Iuin fut heureux en 1617. pour ce Diocese par la consecration de vostre tres-illustre Predecesseur, il doit estre cette année marqué par la rencontre fortunée de la vostre, & que la prouidence diuine ne l'a pas ainsi ordonné sans quelque raison particuliere.

Le sçay bien que ces fortes de rencontre n'influent rien dans les choses, & que de semblables remarques dans la naissance & dans la mort d'un grand Empereur ont autrefois esté blasimées comme superstitieuses, mesme par un Payen mais ie sçay bien aussi que Dieu ne fait rien fortuitement, que dans les choses saintes tout y est considerable, & qu'il n'y a point d'apparence que nostre Seigneur vous ait eleué à l'Episcopat en mesme iour que celuy auquel vous succedez, qu'il n'ait voulu par là vous

*Multus hinc de Augusto sermo plerisque vana mirantibus quod idem dies accepti quondam imperii princeps & vita supremus, quod nota in domo & cubiculo in quo pater eius Octavianus vitam finiuit &c.
Cornel. Tacite lib. i. Annal.*

vous engager à vn souuenir perpetuel de ses vertus , & de l'obligation que vous auez à l'imiter.

Le grand Polycrates Euesque d'Ephese, qui fit le voyage de Rome pour l'interest des Eglises de l'Asie Mineure, du temps du Pape Saint Victor au suiet de la dispute du iour auquel on deuoit celebrer la Pasque, estoit le huitième de sa Famille qui regissoit cette Eglise au rapport d'Eusebe, mais il les regardoit tousiours pour se former à leur exemple. Vous estes, Monseigneur, le troisieme de la vostre à qui Dieu a confié le soin de ses peuples ; cela leur doit donner plus d'amour, de gratitude & de respect pour vous, mais cela vous doit aussi donner plus de tendresse pour eux, & vne sainte emulation qui ressuscite en vous les qualitez & les vertus Episcopales, qui ont rendu ces grands hommes qui vous ont precedé si recommandables. Il faut que vous reünissiez en vostre personne tout ce qui a esté de bon en chacune d'eux, que vous purifiez toutes les choses dans lesquelles la nature pourroit auoir quelque part, & que vous ne conseruiez que ce qui appartient à la grace.

Ces hommes heroïques ont esté animez d'un zelear dant pour les interests de l'Eglise,

F

Επι Πολυκράτου
μικρότερον πάντων
των εν τω πολυκράτους
κράτους κεισθ
παράδοσιν των
συγγενων μου οτι
και παρ ολην
βίον τιον αυτων
εντα μιν
δου συγγενια
μου Επισκοποι
και εντα δι
βυβλος.

Euseb. lib. 5.
hist. Ecclesi
cap. 24.

ont tousiours eu vn courage inuincible pour s'opposer aux entreprises de ceux qui en vouloient affoiblir la gloire ou en corrompre la Religion. Ils ont esté les peres des pauvres, les protecteurs des foibles, les consolateurs des affligés, les porteurs & les deffenseurs intrepides des veritez de Iesus Christ. Vous deuez, Monseigneur, marcher dessus leurs pas; & si vous n'estiez vn fidele imitateur de leurs vertus, il n'y auroit aucune pierre de cette Eglise qui ne vous en fit reproche. Toutes les fois que vos Ecclesiastiques entrans dans ce Sanctuaire vous diront ce que les Apostres dirent au Fils de Dieu entrant dans le Temple de Ierusalem, *Magister, aspice quales lapides & quales structure,* & que vous obligés de leuer les yeux vous apperceurez ces armoiries & ces marques domestiques de la liberalité de vostre Predecesseur. Vous reconnoistrez qu'il eut la mesme ardeur, & qu'il fut dans la mesme inquietude que le grand Roy Prophete pour l'edification du Tabernacle du Seigneur, iusques à ce qu'il l'eût acheué à ses despens. Mais vous vous souuiendrez aussi de l'engagement que vous auez à prendre soin de l'Eglise du Seigneur: & il ne faut point d'autres Predicateurs pour vous remettre en memoire vos devoirs, *quia si bi tacue-*

Marc. 13.

*Si dederō
sōnnum oculis
meis &
palpebris
meis dormi-
tationem, do-
nec inueniā
locum Domi-
no, taberna-
culum Deo
Iscob.
Psal. 13.*

vint, lapides clamabunt: Tous les pas que vous ferez, Monseigneur, dans ce Palais Episcopal que sa religieuse magnificence a si precieusement orné, toutes vos promenades dans ces delicieux iardins, seront autant d'aduertissements pour vous de ne chercher vos plaisirs que dans vostre deuoir; puis qu'il n'y a personne de nous qui n'ait ouy dire souuent à ce grand Euesque, qu'il ne trouuait à donner toutes ces beautez à son Euesché que pour tromper saintement la foiblesse de ses Successeurs, & les obliger par ces attrait innocents à trouuer leurs delices dans leur residence & dans l'exercice de leur charge. Charité que tu es ingenieuse de sçauoir sanctifier ce qui corrompt les autres.

Que diray-je de plus, Monseigneur, souuenez-vous, s'il vous plaist, des promesses que vous fistes hier à Dieu au pied de ces Autels; mais ne vous en souuenez pas seulement, accomplissez-les avec courage & avec perseuerance, & en vn mot, soyez en tout iusques à la fin fidele imitateur de Messire Iean-Louys de Bertier vostre tres-digne & tres-illustre Predecesseur.

F I N.

